

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGAGE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGAGE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.09 – Avenant n°1 au contrat « bareme D » avec la société Eco-Emballages

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Par délibération du 13 décembre 2005, Versailles Grand Parc a signé un nouveau contrat « programme de durée » avec Eco-Emballages. Le contrat appelé « barème D » a pour objet de définir les modalités de soutien financier complémentaire aux contrats signés entre Eco-Emballages et le SYCTOM et le SIDOMPE, versé par Eco-Emballages à Versailles Grand Parc dans le cadre de la valorisation des déchets recyclables pour la période comprise entre 2005 et 2011.

Le cahier des charges d'agrément d'Eco-Emballages a, depuis, été modifié. Ces modifications concernent les conditions de reprise des matériaux triés et de soutien financier aux animateurs de collecte. Elles ont un impact sur les dispositions du contrat « programme de durée ». Ainsi, conformément à l'article 10 de ce contrat, un avenant est envisagé.

Le descriptif des modifications apportées par cet avenant n°1 ainsi que le projet d'avenant sont joints en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat programme de durée barème D conclu avec Eco-Emballages ci-annexé ;*
2. *autorise le Président à signer cet avenant.*

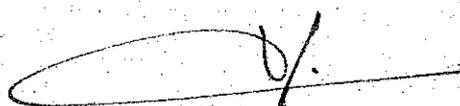
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

